

Numéro spécial : Lutte contre le narcotrafic et l'addiction aux drogues dans le Var

Édito

En liaison avec les Procureurs de Toulon et Draguignan, les services de l'État ont réalisé le bilan des actions menées en matière de prévention des addictions et de lutte contre le narcotrafic. Le dossier ci-après est issu de ce travail.

La loi du 13 juin 2025 pour sortir la France du piège du narcotrafic a doté les enquêteurs, les magistrats et les préfets de nouveaux outils, dont la mise en œuvre dans le département s'amplifie.

Dans chacun des domaines d'action décrits dans ce dossier, vos collectivités ont un rôle à jouer : en s'engageant dans des actions préventives, en mobilisant les polices municipales sur le repérage et la caractérisation des trafics et en les signalant à la police et à la gendarmerie nationales, ou encore en faisant remonter à la préfecture des informations utiles sur des structures dont l'activité ou le financement semblent en lien avec le narcotrafic.

Le narcotrafic est un fléau qui menace nos concitoyens mais aussi nos institutions et notre régime démocratique.

Le combattre est l'affaire de tous.

Simon BABRE, préfet du Var

Sommaire

Actions de prévention conduites par les services de l'État et leurs partenaires

Lutte contre le narcotrafic



Dr Nicolas PRISSE
président de la MILDECA
(Mission interministérielle de lutte
contre la drogue et les conduites addictives)
en visite dans le Var le 4 décembre 2025

Actions de prévention conduites par les services de l'État et leurs partenaires



Prévenir les addictions



• Privilégier l'« aller-vers » : deux exemples d'actions menées auprès des jeunes contre les addictions en milieu rural et urbain

L'État accompagne deux projets, dans le cadre du Pacte de solidarité 2024, qui visent à renforcer :

- le repérage des jeunes en errance, en grande précarité et ayant des conduites addictives ;
- leur orientation et leur accompagnement dans un parcours de soins (alcool, drogues, écrans, réseaux sociaux et jeux vidéos).

1. Actifjeunes : une équipe mobile addictions en Provence Verdon

L'expérimentation portée par l'association les Apprentis d'Auteuil en partenariat avec l'association Provence Verte Solidarités a démarré cette année et sera reconduite en 2026.

Elle concerne les jeunes de 16 à 30 ans en grande précarité dans le cadre d'un parcours de 9 à 12 mois qui se déroule en 3 étapes :

- le repérage des jeunes en situation d'errance,
- la remobilisation basée sur un diagnostic sanitaire et social,
- le projet professionnel.



→ **Coût annuel du projet : 232 869 € cofinancé notamment par la MILDECA (30 000 €), l'ARS (60 000 €), la CAF (12 000 €) et la MSA (20 000 €).**

2. Elan toulonnais contre les addictions dans les Quartiers Politique de la Ville à La Beaucaire et à Sainte Musse à Toulon

Portée par l'IMSAT - les heures libres de la jeunesse, il s'agit d'une démarche d'aller vers les jeunes précaires en situation d'addictions (16/29 ans) et en rupture, en vue de les accompagner puis les orienter vers des structures de soins existantes.

En 2025, elle a concerné 142 jeunes dont :

- 60 suivis individuellement
- 84 entretiens psychologiques individuels
- 18 ateliers de thérapie en groupe
- 32 orientés vers des structures spécialisées à Toulon au sein des QPV Ste Musse et la Beaucaire.



→ **Coût total de 71 681 € financé intégralement par l'État (crédits du Pacte local des solidarités 2024).**

• Prévention en milieu scolaire auprès des jeunes cumulant les vulnérabilités

Cette approche privilégie des programmes de prévention précoce visant à développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge pour retarder ou éviter l'entrée dans les consommations. Ces actions sont menées dans les établissements scolaires avec une priorité ciblée sur les établissements inclus dans des réseaux d'éducation prioritaire (REP/REP+), réseau d'égalité des chances (RECT), et/ou situés dans des territoires cumulant les fragilités. Des actions destinées aux moins jeunes sont également directement organisées dans des structures telles que la PJJ, les Missions locales, les écoles de la 2ème chance.

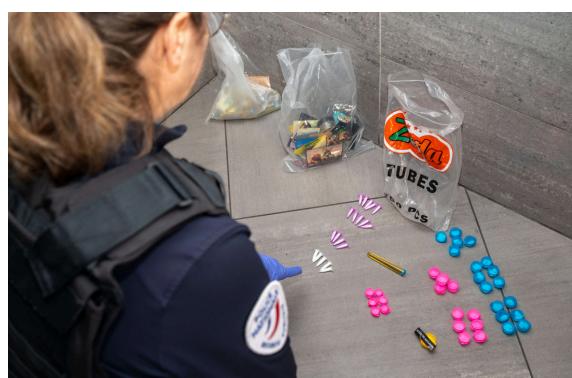


→ Financement du volet prévention par l'ARS PACA en 2025 : 748 641€ pour le Var.

• Prévention des usages et prise en charge des consommateurs

La réduction des risques et des dommages (RDRD) concerne les personnes déjà consommatrices de drogues :

- elle vise à limiter les conduites à risque, mésusages et surdoses, tout en favorisant la prise de conscience et parfois la réduction ou l'arrêt des consommations. Ces actions se déclinent en milieux festifs ou dans le cadre de maraudes (Associations AIDES, ALBATROSS par exemple).



Crédit photo: Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer/ D.MENDIBOURE

- elle est portée principalement par les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD à Toulon (AIDES) et la Seyne (AVASTOFA) ou par des acteurs associatifs spécialisés (ALBATROSS). La prise en charge s'effectue, en fonction du besoin de soins et pathologies associées, au sein d'un service hospitalier ou en ambulatoire, dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA). On compte sept implantations CSAPA dans le Var.

→ Financements ARS PACA : 7 198 576€ (hors activités tarifées des établissements de santé).

• Formation des professionnels (soignants, travailleurs sociaux, agents des collectivités...)

En complément des actions de prévention menées auprès des publics, l'ARS finance des programmes de formation sur les conduites addictives à l'attention des professionnels (bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, professionnels de santé...). Le CODES 83 est l'acteur principal mobilisé par l'ARS pour assurer ces formations.



→ Financement de l'antenne Varoise ARCASud : 230 000€ / Financement régional dédié à la formation pour le Var : 35 000€





- **Vers une prise en charge renforcée des mineurs impliqués dans le narcotrafic**

Le Parquet de Toulon met en place un dispositif expérimental avec la Protection judiciaire de la jeunesse, l'association d'aide aux victimes (AAVIV) et la ville de Toulon pour une prise en charge renforcée des mineurs impliqués dans le narcotrafic.



Ce dispositif concerne les jeunes de 13 à 16 ans domiciliés à Toulon qui ont été impliqués dans un trafic de stupéfiants. Le mineur doit reconnaître les faits et adhérer au dispositif en manifestant sa volonté de sortir du narcotrafic. Le cadre juridique de cette mesure est celle de la réparation pénale dans le cadre d'une **alternative aux poursuites** sous la seule autorité du parquet. Il n'y a pas d'intervention d'un juge pour enfant à ce stade.

*Crédit photo: Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer/
A.LEJEUNE*

► **Déroulé du dispositif :**

Le jeune et sa famille bénéficient ainsi d'un suivi de 6 mois par une équipe pluridisciplinaire, coordonné par un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sous l'autorité du parquet.

► **A l'issue d'une période de 6 mois :**

- En cas de réussite de la mesure, le parquet classe sans suite la procédure pénale.
- En cas d'absence d'investissement du mineur ou de réitération des faits au cours de la mesure, il y est mis fin avec poursuite du mineur devant le juge des enfants.

- **Prévenir les conduites addictives et lutter contre l'implication des jeunes dans les réseaux de trafics de stupéfiants.**

Les unités de milieu ouvert organisent et mettent en œuvre **des stages de sensibilisation aux dangers des stupéfiants** ; de même, **des « ateliers santé »** et **actions collectives de prévention** sont organisés à destination de l'ensemble des jeunes pris en charge par le service de milieu ouvert de Toulon.



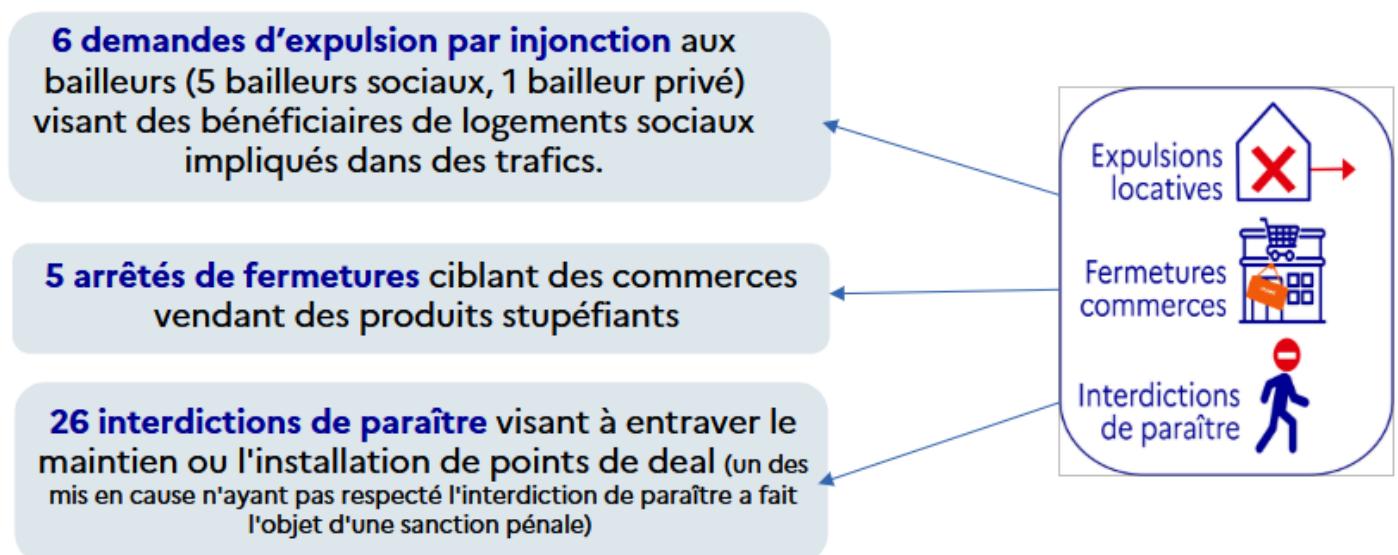
Crédit photo: Ministère de l'Intérieur A.LEJEUNE

Lutte contre le narcotrafic

► Mise en œuvre des nouveaux pouvoirs de police confiés aux préfets par la loi narcotrafic dans le Var

Dans le Var, l'application de la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic a donné lieu à la prise de plusieurs mesures administratives (cf cartographie).

Les mesures administratives de la loi narcotrafic sur décision du préfet



► Les saisies d'aveux criminels réalisées dans le cadre d'enquêtes judiciaires sous l'autorité des procureurs de Toulon et de Draguignan



► Prise en compte des revenus illicites

Une convention prévoyant la prise en compte par la CAF du Var des revenus et du patrimoine illicites issus notamment du blanchiment a été signée le 4 décembre par les procureurs de Toulon et Draguignan, le directeur de la CAF du Var, la Police nationale et la Gendarmerie nationale. Les informations transmises par la Police nationale et la Gendarmerie nationale permettent à la CAF de re-calculer les prestations et les éventuels trop perçus, de prononcer des sanctions administratives et d'engager d'éventuelles poursuites judiciaires.

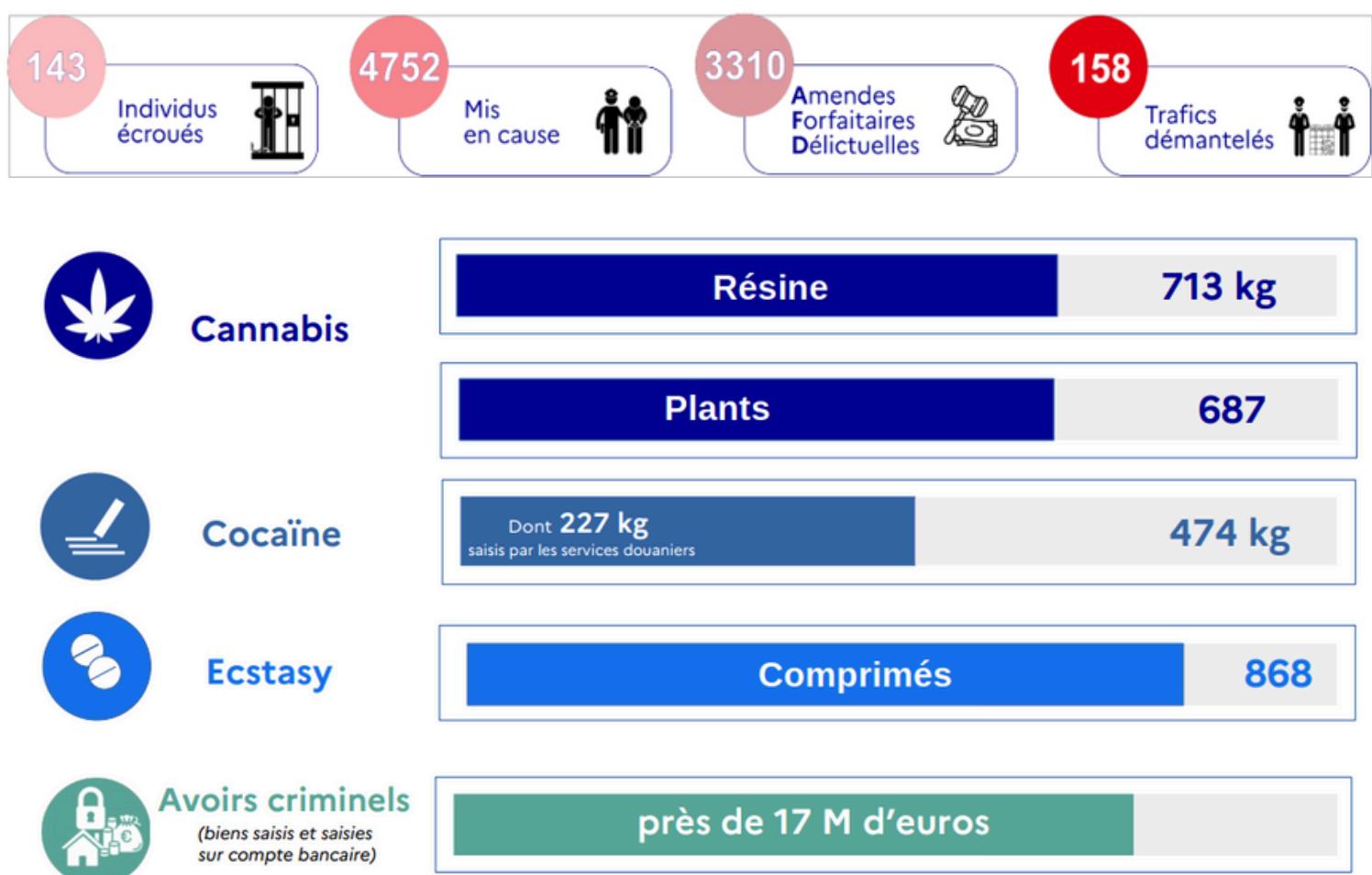
► Lutte contre le blanchiment

Depuis avril 2024, un inspecteur de la direction départementale de la protection des populations, issu de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est spécialement dédié à la lutte contre le blanchiment.

Il s'assure, notamment auprès des agences immobilières, de la vérification de l'origine des fonds engagés lors des transactions. Les enquêtes déjà diligentées ont permis de relever des manquements aux obligations de déclarations inscrites dans la loi dans 14 agences immobilières du département. Les procédures sont en cours.

Cette action de fond a été complétée par des opérations coup de poing organisées par le Service National d'Enquêtes de la DGCCRF, en mars et en octobre 2025, visant 22 agences immobilières de luxe et qui a débouché sur l'envoi de 4 rapports à la Commission nationale des sanctions, la prise de 7 mesures administratives, 1 signalement au procureur de la République et 1 déclaration de soupçon à la cellule de renseignement de TRACFIN.

→ Bilan chiffré de l'action de lutte contre le trafic de stupéfiants en 2025



Belles affaires

• Mars 2025

Démantèlement d'un réseau de drogues de synthèse produites dans la commune du Val en zone gendarmerie et impliquant des trafiquants du bassin varois ainsi que des membres du Cartel Sinoala au Mexique. Interpellation de 16 mis en cause dont 1 en Belgique.



→ **Saisie de :**

- 215 kg de cristaux de méthamphétamine,
250 000 € dont 126 000 en cryptomonnaie.

• Avril 2025

Un réseau de narco-trafiquants démantelé sur l'Ouest toulonnais après une enquête de plusieurs mois menée par la brigade des stupéfiants de la Police nationale du Var.

7 mis en cause ont été interpellés ; 1 fusil d'assaut AR15, 2 pistolets mitrailleurs et environ 8kg de munitions de tous calibres ont été saisis.

• Juin 2025

Coup d'arrêt à un vaste trafic de stupéfiants sur les réseaux sociaux initié par les gendarmes de Fayence depuis la commune de Tourrettes et qui s'étend sur plusieurs communes varoises.

Interpellation de la tête de réseau et ses 3 complices.



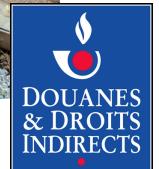
→ **Saisie de :**

- 5,4 kg de résine de cannabis
- 180 g de cocaïne
- un bien immobilier de 120 000€
- maroquinerie de luxe
- 10 véhicules au titre des avoirs criminels.

• Juin 2025

Au péage du Capitou, les douaniers de Fréjus interceptent 127 kg de cocaïne dans un camion en provenance d'Espagne et à destination de la Croatie qui transportait des croquettes pour chiens.

→ Le chauffeur bosnien, reconnaissant son rôle de mule, a été condamné à 5 ans de prison, à une interdiction définitive du territoire français et à une amende de 8,4 millions d'euros.



• Octobre 2025

→ Interpellation de 3 narco-trafiquants opérant sur des comptes Telegram et Snapchat par les policiers varois, avec l'aide du RAID 06.

- 4,5 kg de cannabis
 - 35 g de cocaïne, 3 armes de poing (glock 17 et 357 magnum)
- ainsi que la somme de 16 795 euros ont été saisis lors des perquisitions à domicile.

En tous temps et tous lieux, l'action des forces de sécurité se déploie également :

- En milieu carcéral



- Contre l'ubérisation du trafic



Pour tenir compte de l'ubérisation croissante du trafic, 21 enquêteurs ont été formés pour démanteler les trafics organisés depuis les réseaux sociaux, en recourant à des pseudonymes, comme la loi narcotrafic le permet désormais. Un vivier de 11 volontaires est sur le point d'être formé pour développer davantage cette forme de lutte contre le trafic.

En 2025 (données arrêtées au 15 octobre 2025) :



Au cours de ces opérations ont été saisis :

- 3 armes de poing
- 7 kg de résine de cannabis
- 403 grammes de cocaïne
- 60 746 €
- 1 véhicule
- 1 scooter

- Contrôle des flux

A la suite d'opérations de contrôle des flux réalisées par les gendarmes, 10 perquisitions domiciliaires ont été menées à Cuers, Cabasse, Le Val, Seillons Source d'Argens, La Roquebrussanne, Esparron, Brignoles.

Elles ont abouti à la saisie de :

- 555 plants de cannabis,
- de matériels équipant des chambres de cannabiculture (valeur estimée entre 1000 et 3000 € en moyenne).

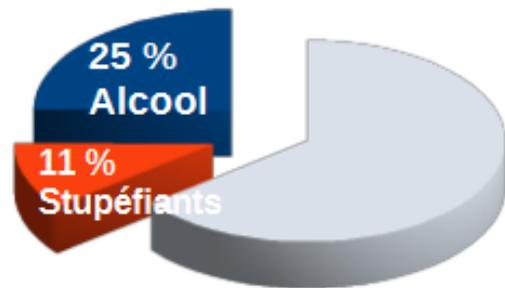
Une récente saisie de matériels a fait l'objet d'un don en faveur d'un lycée agricole (lampes UV notamment) sur accord du magistrat du Tribunal judiciaire compétent.



Drogue et alcool au volant : un constat préoccupant malgré un renforcement des contrôles et des sanctions ainsi que des actions de prévention.

En 2025, parmi les facteurs de risque liés au comportement des usagers dans les accidents mortels, l'alcool (avec 25 %) et les stupéfiants (avec 11%) restent préoccupants.

Les dépistages positifs sont également plus nombreux chaque année. Entre 2024 et 2025, ils ont augmenté de +14 %.



Facteurs de risque dans les accidents mortels

1557

Suspensions administratives du permis de conduire en 2025



En 2025, 1557 suspensions administratives de permis de conduire pour conduite sous stupéfiants ont été prononcées dans le département du Var par l'autorité préfectorale, soit une augmentation de 28 % comparé à 2024. En 2024, elles représentaient **la majorité des motifs de suspension** du permis de conduire (41,2 %), devant l'alcool (36,5%).

La loi 2025-622 du 9 juillet 2025 créant l'homicide routier et visant à lutter contre la violence routière a renforcé les sanctions applicables aux conducteurs contrôlés en état alcoolique et/ou ayant fait usage de stupéfiants avec :

- la suspension systématique du permis de conduire de tout conducteur contrôlé
 - sous l'empire d'un état alcoolique
 - en état d'ivresse manifeste
 - après avoir fait usage de stupéfiants
 - ou ayant refusé de se soumettre aux tests de vérification
- la mise en fourrière administrative de plein droit en cas de cumul de deux délits alcool + stupéfiants.

Elle durcit les peines appliquées en particulier en cas de poly-consommation :

Conduite sous	Alcool*	Stupéfiants	Alcool et stupéfiants
Suspension de permis	oui	oui	oui
Emprisonnement	3 ans	3 ans	5 ans
Amende	9 000 €	9 000 €	15 000 €
Confiscation de véhicule	Oui mise en fourrière administrative	Oui mise en fourrière administrative	Oui mise en fourrière administrative
Perte de points	- 6 points	- 6 points	- 3/4 des points soit jusqu'à - 9 points

(*) Taux >= à 0,8 g/l de sang ou 0,40 mg/l d'air expiré ou conduite en état d'ivresse manifeste